

Note de lecture rédigée par Jean-Pierre Raoult¹

MESURER POUR PROGRESSER VERS L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Document édité par le Défenseur des Droits et la CNIL

Deux organismes officiels français, le Défenseur des Droits et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), ont publié en commun, sous le titre « **Mesurer pour progresser vers l'égalité des chances** » un « *Guide méthodologique à l'usage des acteurs de l'emploi* » :

<http://www.defenseurdesdroits.fr/connaitre-son-action/la-promotion-de-legalite/actualites/presentation-du-guide-mesurer-pour>

Ce document nous paraît pouvoir fournir une bonne base de travail pour des actions communes entre un professeur de mathématiques et un professeur d'histoire-géographie ou d'une autre discipline chargé de l'instruction civique, voire les professeurs de français et de sciences naturelles, à partir du niveau de la classe de quatrième environ.

Or on ne peut qu'être sensible à la qualité de l'outil de travail que constitue le « guide » de la CNIL et du Défenseur des Droits, aux plans aussi bien de la déontologie que de la technique statistique. Remarquablement didactique et parfaitement accessible, malgré la spécificité des champs abordés, à des non-juristes ou à des non-statisticiens, il s'articule en vingt-cinq fiches, regroupées selon cinq parties intitulées : 1) *Les concepts clefs du cadre légal* ; 2) *Les conditions préalables à la mise en œuvre des traitements relatifs à la mesure des discriminations* ; 3) *Analyser les informations des fichiers de gestion des ressources humaines (éléments de méthodologie)* ; 4) *Réaliser une enquête dans une organisation (éléments de méthodologie)* ; 5) *Pour aller plus loin*. Cette organisation en fiches entraîne une certaine redondance (le document compte 106 pages) mais, à l'inverse, permet des parcours aisés selon les besoins des lecteurs.

Au cours de ces cinq parties, ce document explicite les analyses préalables indispensables à toute enquête, puis les conditions de recueil des données et enfin leur analyse statistique, en faisant varier, selon les fiches, les champs d'investigation. C'est là bien sûr que l'enseignant de mathématiques va pouvoir jouer un rôle utile, essentiellement par l'usage de la partie 3 (*Analyser les informations des fichiers...*) où est exploité avec pertinence, au fil de différentes fiches, un même « cas d'école » avec des données relatives à une entreprise fictive (pour des raisons de confidentialité évidentes), portant sur deux sous-populations *d'origines supposées* (l'épithète est ici fondamentale), intitulées « européenne » et « extra-européenne » ; treize tableaux de données sont proposés, analysés et interprétés sur ce seul cas et permettent de réfléchir élémentairement aux corrélations entre les différents facteurs intervenant dans ce domaine.

¹ Professeur des universités honoraire, Université Paris-Descartes, jpraoult@orange.fr

Note de lecture : « Mesurer pour progresser vers l'égalité des chances » (Défenseur des Droits et CNIL)

A un niveau d'étude un peu plus avancé, on peut aussi extraire de ce document, à fin d'enseignement, l'exemple d'un usage de données chiffrées à l'appui d'un arrêt de cours d'appel mettant en évidence la discrimination à l'embauche, dans une entreprise, à l'encontre de candidats au nom d'origine maghrébine.

Le lien avec l'enseignement d'instruction civique est évident ; en particulier, ce document, qui explicite la législation française actuelle en matière de collecte de « données sensibles » (en particulier de nature « ethnique ») débouche aussi sur la problématique des équilibres entre garantie de l'égalité des habitants de la France et souci du respect de la diversité.

Une analyse plus détaillée de ce document et de son usage pédagogique possible est disponible sur le site « Images des mathématiques » sous le titre « *Mathématiques et instruction civique : mesurer pour progresser vers l'égalité des chances* » :

<http://images.math.cnrs.fr/Mathematiques-et-instruction.html>